

Envoi par courriel et télécopie : 514 289-2779
Bonneau.jean@hydro.qc.ca

Québec, le 21 juillet 2006

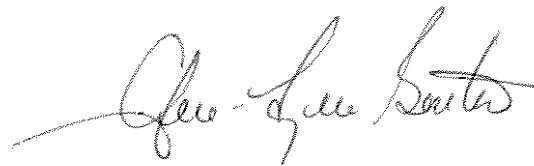
Monsieur Jean Bonneau
Hydro-Québec
Direction – Projets de développement
Vice présidence – Marchés de gros et projets de développement
75, boul. René-Lévesque Ouest, 17^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A43

Objet : *Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup*
Questions complémentaires du 21 juillet 2006

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, veuillez trouver ci-annexées des questions complémentaires dont la commission souhaite recevoir les réponses dans les meilleurs délais.

Vous remerciant de votre diligence, veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

Questions complémentaires adressées à Hydro-Québec
le 21 juillet 2006 (DQ22)

Le partage des emprises et des poteaux d'Hydro-Québec

Dans une réponse écrite à une question de la commission, SkyPower Corp. indique que, le long des routes, « *les lignes seraient soit localisées sur des poteaux existants ou sur de nouveaux poteaux localisés dans des emprises existantes*» (DA59, p. 5).

1. Hydro-Québec peut-elle partager avec d'autres utilisateurs (services téléphoniques, de câblodiffusion ou autres) l'usage de l'emprise et des poteaux de son réseau de distribution ? Si c'est le cas, expliquer comment s'établissent ces ententes.
2. Hydro-Québec a-t-elle été approchée par SkyPower Corp. pour autoriser le partage de ses poteaux et/ou de ses emprises ?
3. A-t-elle ou va-t-elle autoriser le partage de ses poteaux en bordure de route dans le parc éolien projeté par SkyPower Corp.? Si c'est le cas, préciser à quel moment cette autorisation a été obtenue ou encore quels seraient les délais requis pour l'obtenir.
4. A-t-elle ou va-t-elle autoriser le partage de ses emprises en bordure de route dans le parc éolien projeté par SkyPower Corp.? Si c'est le cas, préciser à quel moment cette autorisation a été obtenue ou encore quels seraient les délais requis pour l'obtenir.